



Service de transport à la demande

MOBILIS
access 

Pour faciliter la mobilité des personnes
qui ont des difficultés à se déplacer.

GRAND POITIERS
communauté urbaine

**vitalis**

Comment s'inscrire à Mobilis Access ?

Pour utiliser Mobilis Access, vous devez :

- vous inscrire au service (pour une durée de 3 ans maximum)
- ou renouveler votre inscription.

1 **Contactez le DAC 86** (Dispositif d'Appui à la Coordination de la Vienne) pour évaluer vos droits d'accès à ce service. Pour contacter le DAC 86 composez le **0 809 109 109** du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

2 Inscrivez-vous en remplissant le dossier qui vous est adressé par Vitalis.

Comment sont équipés les véhicules Mobilis Access ?

Les véhicules Mobilis Access permettent le transport de plusieurs personnes. Certains sont des véhicules adaptés au transport de fauteuils roulants et sont équipés d'une rampe.



Mobilis Access est un service de transport collectif à la demande.

Ce service s'adresse aux personnes qui ont des difficultés à se déplacer.

Par exemple :

- les personnes en fauteuil roulant ;
- les personnes qui ont du mal à marcher ;
- les personnes qui ont du mal à utiliser les lignes régulières.

Mobilis Access permet de faire :

- des déplacements réguliers ;
- des déplacements occasionnels.

Vous pouvez utiliser Mobilis Access :

- s'il n'y a pas de ligne de transport accessible près de chez vous ;
- ou s'il n'y a pas de ligne de transport accessible près de l'endroit où vous allez ;
- ou si vous n'êtes pas assez autonome pour utiliser seul les transports du réseau Vitalis.

Vous pouvez utiliser Mobilis Access à partir de l'âge de 10 ans. Vous pouvez être accompagné par une personne selon votre situation.

Les conditions d'utilisation de Mobilis Access sont consultables sur le site **www.vitalis-poitiers.fr**

Mobilis Access circule dans toutes les communes de Grand Poitiers.

Le territoire est organisé en 4 zones.

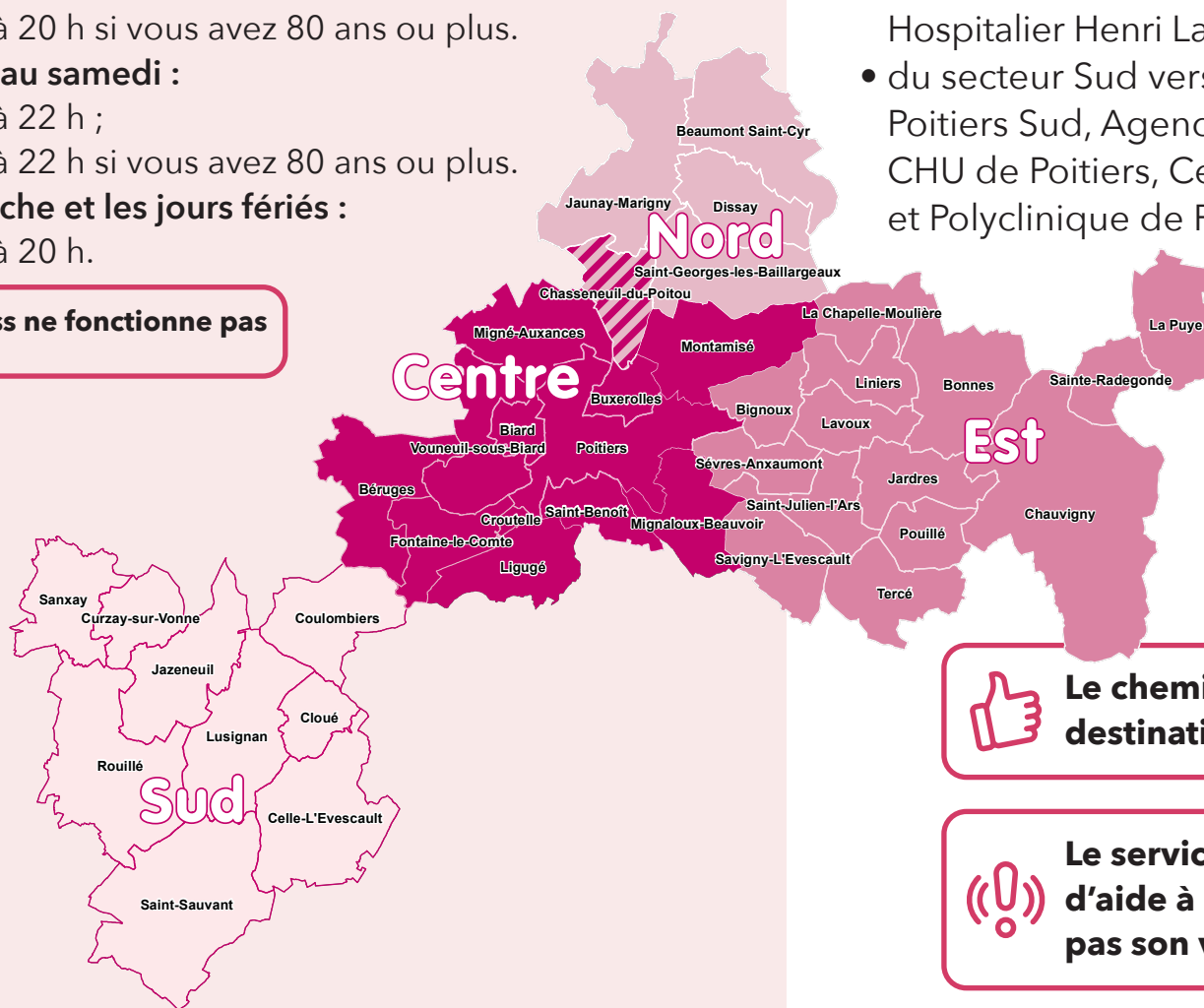


Horaires de fonctionnement

- du lundi au mercredi :
 - de 7 h à 20 h ;
 - de 9 h à 20 h si vous avez 80 ans ou plus.
- du jeudi au samedi :
 - de 7 h à 22 h ;
 - de 9 h à 22 h si vous avez 80 ans ou plus.
- le dimanche et les jours fériés :
 - de 9 h à 20 h.



Mobilis Access ne fonctionne pas le 1er mai.



Où peut aller Mobilis Access ?

Tous les trajets sont possibles à l'intérieur d'un secteur.

De plus, des trajets inter-secteurs sont possibles

- du secteur Nord vers CHU de Poitiers, Centre Hospitalier Henri Laborit et Polyclinique de Poitiers
- du secteur Est vers l'arrêt Milétrie Patis (ligne 1), Agence France Travail (Saint-Benoît), CHU de Poitiers, Centre Hospitalier Henri Laborit et Polyclinique de Poitiers
- du secteur Sud vers l'arrêt Poitiers Sud (ligne 3), Auchan Poitiers Sud, Agence France Travail (Saint-Benoît), CHU de Poitiers, Centre Hospitalier Henri Laborit et Polyclinique de Poitiers

Les différents secteurs

-  Secteur Centre
-  Secteur Nord
-  Secteur Est
-  Secteur Sud



Le chemin pour aller du véhicule à votre destination doit être accessible et sécurisé.



Le service Mobilis Access n'est pas un service d'aide à la personne et le conducteur ne quitte pas son véhicule.

Votre carte de transport



Pour utiliser Mobilis Access, **vous devez avoir une carte Modalis à votre nom**, à acheter auprès de Vitalis.

Cette carte permet de charger :

- des voyages unitaires ;
- ou un abonnement.

La tarification est celle du réseau Vitalis.

Vous devez obligatoirement valider votre carte en montant dans le véhicule.

Réserver un trajet

 **Vous devez réserver votre trajet avant de voyager.**

Réservez votre trajet :

- au moins 48 heures avant le voyage ;
- pour un voyage le lundi, réservez au plus tard le vendredi avant 12 h.
- vous recevez 1 sms de confirmation la veille du trajet à 17 h.

Comment réserver ?

Vous pouvez contacter Vitalis :



Par téléphone

05 49 44 66 88 (Du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h).



Par e-mail

vitalisetvous@vitalis-rtp.fr



Sur le site **www.vitalis-poitiers.fr** en remplissant le formulaire de contact